

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Étage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-417026

120358

☐ Maladie ☐ Dentaire ☒ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5529 Société : R A M

☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : MIRH20N Sami

Date de naissance : 20/10/64

Adresse : Rue Achraf Laraki 25 Prestige ETG 5 Apt 14
Quartier de la famille française Casablanca

Tél : 0668192609 Total des frais engagés : 3300 + 100 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Karim GHANNI
Ophtalmologiste
Tél: 0522 75 11 22

Date de consultation : 18 JUN 2022

Nom et prénom du malade :

Jessouli Habbib

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☒ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

no 544

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 27/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/06/2022	Actes	1	200,00 DH	INP : 091060818

Dr. Karim CHAOU
Ophtalmologiste
Tél: 0522 75 11 12

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

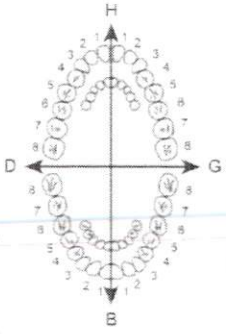
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Optique Issam 1, Bd. Abidar El Ghaffar (Ex Hay Tarik) Sidi Bernoussi - Casablanca Tél: 05 22 73 14 17	18/06/2022					3300,00

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

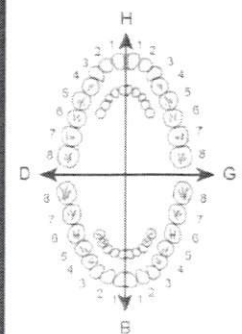
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. GHARBI Karim

SPECIALISTE

Maladies et chirurgie des yeux

Angiographie - Laser

Lentilles de contact



الدكتور غربي كريم

إختصاصي

أمراض و جراحة العيون

تصوير الأوعية - لازر

عدسات النظر

Casablanca, le : 18. 6. 88 : الدار البيضاء، في

Mr. Agha & Mr. Agha

Cat. de l'oeil

cat. + 1,25 Dpt

Cat. de l'oeil

cat. + 2,50 Dpt

Optique Issam

81, Bd. Abidar El Ghaffari (Ex. Hay Tarik)
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél: 05 22 73 14 17

Variante
Alif

Dr. Karim GHARBI
Ophtalmologiste
Tél: 05 22 75 11 21

403, شارع سهيب الرومي (فوق استوديو ميلانو) منصور III - سيدي البرنوصي - الدار البيضاء

403, Bd. Souhaib Erroumi (Au dessus du Studio Milano) Mansour III - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف : 05 22 75 11 21

MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidar El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

I F : 54502520



نظارات عصام
Optique ISSAM

Casablanca, le 28/08/2022

M. DESSOU/Li
RABI BA

FACTURE N° 000289

Ordonnance de Mr. le Docteur

KARIM GRARBI

N° de nomenclature
Correspondant
A la prescription

VL. OD : axe - cyl -sph +1,25
OG : axe - cyl -sph +1,25

OD = 423
OG = 423

VP. OD : axe - cyl add-sph +2,50
OG : axe - cyl add-sph +2,50

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<u>1</u>	Montures <u>Optique</u>		<u>800,00</u>
<u>2</u>	Verres <u>Indemilys</u> <u>symétriques anti-reflet 70%</u>		<u>2500,00</u>
	Euis		
Total (en)			<u>3300,00</u>

La Présente Facture à la Somme de :

Trois mille **Optique Issam**

trois cent dix-huit

181, Bd Abidar El Ghaffari (Ex. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél: 05 22 73 14 17